

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata tenue en visioconférence, le 20 mai 2026 à 19:00 heures.

PRÉSENCES M. Jérémy Robert (Auclair), M. Daniel Dumont (Biencourt), M. Bernard Caron (Dégelis), Mme Armelle Kermarrec (Lejeune), M. Yvan Côté (Packington), M. Stéphane Larochelle (Pohénégamook), M. Alain Morin (St-Elzéar-de-Témiscouata), M. Alain Dubé (St-Eusèbe), M. Steve Boucher (St-Honoré-de-Témiscouata), Mme Lyne Arpin (St-Jean-de-la-Lande), Mme Roseline Laplante (St-Juste-du-Lac), Mme Marie-Pier Morneau (St-Louis-du-Ha ! Ha !), Mme Katie Bossé (St-Marc-du-Lac-Long), M. Bruno Malenfant (St-Michel-du-Squatec) et Mme Valérie Beaulieu (St-Pierre-de-Lamy), tous membres du conseil d'administration et formant quorum sous la présidence de M. Claude H. Pelletier (Rivière-Bleue).

Assistent également M. Maxime Groleau (RIDT).

- 1) **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
La lecture de l'ordre du jour est effectuée par M. Claude H. Pelletier.
Il est proposé par Mme Katie Bossé, appuyé par M. Steve Boucher, d'adopter l'ordre du jour en gardant le varia ouvert.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2026-1888
- 2) **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE RÉGULIÈRE**
M. Maxime Groleau effectue la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée régulière et en fait un suivi, pour la rencontre tenue le 18 mars 2026.

M. Claude H. Pelletier demande aux membres s'ils ont des questions ou commentaires.
Il est proposé par Mme Katie Bossé, appuyé par M. Yvan Côté, et résolu que le procès-verbal de la rencontre du 18 mars 2026 soit accepté.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2026-1889
- 3) **COMPTES PAYÉS ET À PAYER**
M. Maxime Groleau effectue la lecture des comptes payés et à payer.
Il est proposé par M. Alain Morin, appuyé par M. Bernard Caron, que les listes suivantes des comptes payés et à payer soient acceptées.

COMPTES PAYÉS AU 20 MAI 2026

Acoulon Louise	475,88 \$
AOMGMR	419,23 \$
Avantis Coopérative	159,09 \$
Banque Nationale	1 630,18 \$
Bell Canada	1 286,29 \$
Beneva	4 527,20 \$
Brandt Tractor	438,24 \$
Buanderie K	73,60 \$
BUOPRO Citation	320,81 \$
Caisse Pop. Desjardins des Lacs de Témiscouata	3 922,78 \$
Construction Citadelle inc	52,14 \$
DAS	8 294,56 \$
Dépanneur Jacques Lamonde	311,60 \$
École secondaire de Cabano	500,87 \$
Émond Denis	88,37 \$
Épicerie l'Incontournable	290,89 \$
Excel Promo+Inc	12 185,17 \$
Extermination Témis	195,46 \$
Financière Banque Nationale	1 946,60 \$
Francotyp-Postalia Canada Inc	919,81 \$
GFL Environnemental 2026 Inc	235 602,46 \$
GLS Logistics Canada	148,19 \$
Gravier Bérubé & Fils Inc	166,71 \$
Groleau Maxime	6 141,97 \$
Groupe EMS	212,70 \$
Groupe Excéco	91,98 \$
Hydro-Québec	3 026,07 \$
Info-Dimanche	532,24 \$
J.A. St-Pierre & Fils Inc	78,15 \$
Laurentide Environnement Inc	7 264,00 \$
Métal AP Inc	2 069,55 \$
Ministre des Finances	62 130,96 \$
MNP LLP	7 967,77 \$
Municipalité Dégelis	3 934,94 \$
Nordikeau	668,46 \$
Pages Jaunes	55,78 \$
Pièces Témis Inc	473,53 \$
Place du Travailleur enr.	1 031,81 \$

Potvin Jacinthe	42,76 \$
Radiateur Martin Inc	221,62 \$
Raynald Asselin	53,40 \$
Sémer Inc	3 272,06 \$
Simetech Environnement Inc	5 176,08 \$
Témis Chevrolet	155,16 \$
Toromont Cat (Québec)	7 016,07 \$
Tribu Communication Web	629,70 \$
Weight-Tronix Canada	1 945,38 \$
Total payés	388 148.27 \$

COMPTES À PAYER AU 20 MAI 2026

Acoulon Louise	225,56 \$
Avantis Coopérative	82,91 \$
Azimut	1 603,90 \$
BENEVA	4 521,78 \$
Brandt Tractor Inc	444,48 \$
Buanderie K	154,09 \$
BURPRO Citation	909,81 \$
CSSFL	2 349,75 \$
Dépanneur Jacques Lamonde	289,50 \$
Eau limpide Inc	14,40 \$
Excel Promo+Inc	1 527,33 \$
Extermination Témis	195,46 \$
Francotyp-Postalia Canada Inc	1 297,66 \$
Gestion Rivière-Bleue Pharma Inc	459,90 \$
GFL Environnemental 2026 Inc	398 854,32 \$
GRAME	1 600,00 \$
Gravier Bérubé & Fils Inc	1 537,00 \$
Groleau Maxime	171,88 \$
Groupe EMS	7 393,17 \$
Harnois Énergies	3 618,14 \$
Infodimanche	387,46 \$
J.A. St-Pierre & Fils Inc	3 397,17 \$
Jean C. Dupont	96,38 \$
Laurentide Environnement Inc	4 432,46 \$
Les Pétroles Jacques Larochelle	86,23 \$
Martin Jean-François	152,00 \$
Mastercard	2 517,64 \$
Maurice Bérubé & Fils	1 778,38 \$
Municipalité Dégelis	4 431,42 \$
Municipalité de Saint-Elzéar	459,90 \$
Northwest Tires Inc	572,58 \$
Pages Jaunes	111,55 \$
Pièces Témis Inc	479,78 \$
Place du Travailleur enr.	801,78 \$
Potvin Jacinthe	16,24 \$
Radiateur Martin Inc	247,65 \$
Saindon Michel	38,70 \$
Sémer inc	5 657,72 \$
Simetech Inc	3 821,06 \$
Solva REC Environnement Inc	3 570,43 \$
Toromont Cat	698,62 \$
Transport Forestier Hugo Beaulieu	4 061,22 \$
Tribu Communication	2 518,80 \$
Xylem Canada	2 952,19 \$
Total à payer	470 538.40 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2026-1890**

- 4) **ADMINISTRATION**
a) **Règlement R-015 « Création d'une réserve financière pour le lieu d'enfouissement technique »**

RÈGLEMENT R-015

CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata (RIDT) est propriétaire et exploitante du lieu d'enfouissement technique situé à Dégelis;

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata (RIDT) doit prévoir la mise hors service de cette immobilisation selon les règles définies par le Gouvernement du Québec et tel que planifié par les projections établies par des professionnels;

ATTENDU que les dispositions des articles 614.1 et suivants du Code Municipal du Québec permettent la création de réserves financières;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 18 mars 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

En conséquence, il est proposé par M. Stéphane Larochelle, appuyé par Mme Katie Bossé et résolu d'adopter à l'unanimité le règlement R-015 « Création d'une réserve financière pour le lieu d'enfouissement technique » et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. OBJET

Le présent règlement a pour objet la création d'une réserve financière visant à constituer un fond pour financer la fermeture des cellules d'enfouissement et les opérations de suivi post-fermeture du lieu d'enfouissement technique de la RIDT.

ARTICLE 3. TERRITOIRE VISÉ

La présente réserve financière est créée au profit de l'ensemble des municipalités sur le territoire desquelles la RIDT a compétence.

ARTICLE 4. MONTANT PROJETÉ

Le conseil d'administration décrète que le montant projeté de la réserve est de 3 476 552 \$, incluant les intérêts générés par les sommes versées à sa dotation.

Au 31 décembre 2025, le montant de la réserve déjà constituée est de 1 314 758 \$

Le conseil d'administration est autorisé, lorsqu'il effectue le paiement de dépenses prévues à la présente, à continuer de doter cette réserve pour atteindre le montant prévu au premier alinéa.

ARTICLE 5. MODE DE FINANCEMENT

Les sommes affectées annuellement à la constitution de cette réserve financière proviennent des quotes-parts municipales prévues à cette fin.

Les intérêts produits par les sommes ainsi affectées font aussi partie de la réserve.

ARTICLE 6. DURÉE D'EXISTENCE

La réserve constituée par le présent règlement est d'une durée indéterminée, compte de tenue de sa nature.

Elle est en vigueur jusqu'à ce qu'un avis du ministère de l'Environnement du Québec indique à la RIDT qu'elle est libérée de ses engagements de suivi pour le lieu d'enfouissement technique situé à Dégelis ou jusqu'à ce qu'un règlement de la RIDT dûment adopté par le conseil d'administration vienne y mettre un terme.

ARTICLE 7. DISPOSITION DE L'EXCÉDENT

À la fin de son existence, tout excédent, le cas échéant, sera redistribué aux municipalités membres en fonction du mode de répartition des quotes-parts prévu à l'entente constitutive de la RIDT.

ARTICLE 8. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-1891

b) Procuration et autorisation pour Épargne Placement Québec

La RIDT doit ouvrir un compte corporatif du type « Personne morale » auprès d'épargne Placement Québec.

L'ensemble des montants présents dans le compte à la Banque Manuvie seront transférés vers ce compte et, une fois le transfert effectué, le compte à la Banque Manuvie sera clôturé.

Considérant qu'en vertu de l'article 99 de la Loi sur les Cités et Villes, les municipalités et les villes du Québec ne peuvent acheter de produits de placement offerts par les institutions financières;

Considérant qu'en vertu de l'article 99 de la Loi sur les cités et villes, les placements autorisés consistent en l'achat de titre émis ou garantis par le gouvernement du Canada, du Québec ou d'une autre province canadienne, ainsi que des titres émis ou garantis par une municipalité;

En conséquence, il est proposé par Mme Lyne Arpin, appuyé par M. Steve Boucher, et résolu unanimement

Que M. Maxime Groleau, directeur général, ci-après appelé « fondé de pouvoir » soit par les présentes autorisé à signer le formulaire d'adhésion au système d'inscription en compte géré par Épargne Placements Québec, à agir à titre de fondé de pouvoir et, à ce titre, à signer pour et au nom de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata, tous les formulaires et autres documents requis par Épargne Placement Québec;

Que le fondé de pouvoir soit et est autorisé à agir en notre nom pour tout ce qui concerne le système d'inscription en compte géré par Épargne Placements Québec, y compris, sans en limiter l'étendue, les achats, les ventes, les transferts, les demandes de remboursement et, le cas échéant, la production et la modification éventuelle des coordonnées bancaires de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata;

Que la désignation de fondé de pouvoir soit et est considérée comme valable par Épargne Placements Québec, jusqu'à la date de réception d'une nouvelle résolution désignant un ou plusieurs nouveaux fondés de pouvoir, conformément à l'article 26 du Règlement sur les produits d'épargne;

Que, compte tenu de ce qui précède, la personne identifiée ci-dessous soit et est désignée comme fondé de pouvoir : Monsieur Maxime Groleau, directeur général de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2026-1892

c) **Audit Commission municipale du Québec**

La Commission municipale du Québec a avisé la RIDT qu'elle avait été sélectionnée pour participer à un audit de performance sur la gestion des écocentres. Deux autres régies suivront le même processus au Québec.

Une première rencontre a eu lieu avec M. Maxime Groleau pour connaître le fonctionnement de la RIDT et préciser les besoins d'informations à fournir. De nombreux documents ont déjà été transmis par le portail du Gouvernement.

d) **Demande de partenariat - Gala Découverte 2026**

Il est proposé par M. Bernard Caron, appuyé par M. Yvan Côté, que la RIDT collabore à titre de partenaire « Associé » au Gala Découverte 2026 organisé par la Chambre de commerce du Témiscouata.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2026-1893

e) **Planification de la vidange des installations septiques**

Simetech Environnement a débuté les vidanges pour la saison 2026. Chaque propriétaire est avisé environ 2 semaines avant les travaux par un courrier spécifique.

L'horaire prévu pour la saison est le suivant :

Municipalité	Nombre prévu	Période prévue
Saint-Eusèbe	100	semaine du 11 au 21 mai 2026
Saint-Marc-du-Lac-Long	66	semaine du 19 au 27 mai 2026
Rivière-Bleue	175	semaine du 20 mai au 9 juin 2026
Pohénégamook	169	semaine du 3 au 23 juin 2026
Saint-Athanase	100	semaine du 19 juin au 2 juillet 2026
Saint-Louis-du-Ha! Ha!	84	semaine du 29 juin au 9 juillet 2026
Saint-Elzéar-de-Témiscouata	86	semaine du 7 au 16 juillet 2026
Packington	178	semaine du 9 au 30 juillet 2026
Saint-Honoré-de-Témiscouata	74	semaine du 28 juillet au 5 août 2026
Saint-Pierre-de-Lamy	40	semaine du 3 au 10 août 2026
Saint-Jean-de-la-Lande	68	semaine du 5 au 13 août 2026
ZEC OWEN	14	semaine du 12 au 21 août 2026
Seconde tournée n°1		semaine du 17 au 21 août 2026
Saint-Michel-du-Squatec	73	semaine du 19 août au 1 ^{er} septembre 2026
Lac-des-Aigles	32	semaine du 28 août au 2 septembre 2026
Biencourt	47	semaine du 31 août au 9 septembre 2026
Lejeune	77	semaine du 3 au 15 septembre 2026
Auclair	72	semaine du 10 au 21 septembre 2026
Saint-Juste-du-Lac	155	semaine du 14 septembre au 1 ^{er} octobre 2026
Dégelis	171	semaine du 24 septembre au 15 octobre 2026
Témiscouata-sur-le-Lac quartier Notre-Dame-du-Lac	154	semaine du 7 au 28 octobre 2026
Témiscouata-sur-le-Lac quartier Cabano	237	semaine du 21 octobre au 17 novembre 2026
Seconde tournée n°2		semaine du 16 au 20 novembre 2026

2172

Dans le même temps, la RIDT envoie à chaque municipalité une liste complète des installations recensées dans la base de données BORIS. Différentes indications leur permettent alors de vérifier si la taxation du service est adéquate et si la conformité doit être vérifiée ou non.

f) **Inscription à la collecte des encombrants**

La période d'inscription pour la collecte des encombrants débutera officiellement au début du mois de juin. Des publicités radio et Facebook seront faites.

Le formulaire est déjà en ligne sur le site web et des inscriptions ont déjà été effectuées.

INSRIPTION OBLIGATOIRE ENTRE LUNDI 1^{ER} JUIN ET VENDREDI 19 JUIN 2026
au ridt.ca ou par téléphone 1 866 789-RIDT (7438)

Lundi 22 juin 2026

Mardi 23 juin 2026

Lundi 29 juin 2026

Lundi 6 juillet 2026

Mardi 7 juillet 2026

Mercredi 8 juillet 2026

Jeudi 9 juillet 2026

Auclair | Lejeune | Saint-Juste-du-Lac | Saint-Michel-du-Squatec

Rivière-Bleue | Saint-Marc-du-Lac-Long

Saint-Elzéar-de-Témiscouata | Saint-Honoré-de-Témiscouata
Saint-Louis-du-Ha! Ha!

Biencourt | Lac-des-Aigles | Saint-Pierre-de-Lamy

Packington | Saint-Eusèbe | Saint-Jean-de-la-Lande

Pohénégamook | Saint-Athanase

Dégelis | Témiscouata-sur-le-Lac

SUR INSCRIPTION
SEULEMENT!



g) Statistiques 2025 et impact de la nouvelle réglementation en GMR

Les différentes informations statistiques 2025 ont été compilées et permettent de constater une diminution constante des tonnages de matières enfouies pour le Témiscouata. Sur 10 ans, cela représente 13 % de moins soit 1 252 tonnes qui ont évité l'enfouissement chaque année.

Pour le début 2026, avec la nouvelle réglementation qui limite le nombre de bacs à déchets présentés à la collecte et le retrait de plus de 160 conteneurs à déchets, l'impact positif se fait déjà sentir. En effet, 16 % de déchets en moins sont enfouis, en provenance des collectes de conteneurs, moins 5 % de manière générale au lieu d'enfouissement.

Matières enfouies	2025	2024	2023	2015
Déchets enfouis - Collecte municipale citoyens	4 800 t.	4 781 t.	4 934 t.	5 082 t.
Déchets enfouis - Collecte municipale ICI	1 989 t.	2 198 t.	2 368 t.	2 712 t.
Déchets enfouis - Écocentres	441 t.	403 t.	351 t.	598 t.
Déchets enfouis - Encombrants	29 t.	25 t.	25 t.	113 t.
Déchets issus des services municipaux	7 258,13 -2%	7 407,84 -4%	7 678,73 -2%	8 504,39 1%
Déchets enfouis - Apports directs ICI	1 254 t.	1 360 t.	1 573 t.	1 143 t.
Déchets enfouis - Apports directs CRD	46 t.	24 t.	154 t.	163 t.
Déchets issus des entreprises directement	1 300,02 -6%	1 384,33 -20%	1 727,20 -31%	1 305,71 -10%
TOTAL MRC DE TÉMISCOUATA variation annuelle	8 558 t. -3%	8 792 t. -7%	9 406 t. -9%	9 810 t. -1%

Matières recyclées ou valorisées	2025	2024	2023	2015
Matières recyclables - Collecte municipale citoyens	1 378 t.	1 441 t.	1 521 t.	1 512 t.
Matières recyclables - Collecte municipale ICI	762 t.	698 t.	737 t.	832 t.
Matières valorisées - Matériaux de construction	2 793 t.	2 622 t.	2 752 t.	1 958 t.
Matières valorisées - Métaux	171 t.	211 t.	139 t.	97 t.
Matières valorisées - Résidus verts et branches	684 t.	405 t.	656 t.	438 t.
Matières valorisées - Résidus alimentaires (PAV et ICI)	341 t.	180 t.	211 t.	
Matières valorisées - Meubles, électroniques et surplus textiles	1 402 t.	1 430 t.	1 753 t.	479 t.
Matières valorisées - Produits dangereux et pneus	137 t.	118 t.	119 t.	87 t.
Matières valorisées - Tubulures d'érablières et plastiques agricoles	645 t.	663 t.	483 t.	319 t.
TOTAL MRC DE TÉMISCOUATA variation annuelle	8 314 t. 7%	7 768 t. -7%	8 370 t. 13%	5 722 t. 5%

Bilan matières - MRC Témiscouata	2025	2024	2023	2015
Total généré	16 873 t. 850 kg/hab/an	16 561 t. 839 kg/hab/an	17 776 t. 904 kg/hab/an	15 532 t. 766 kg/hab/an
Total enfouis	8 558 t. 431 kg/hab/an	8 792 t. 446 kg/hab/an	9 406 t. 479 kg/hab/an	9 810 t. 484 kg/hab/an
Total recyclé ou valorisé	8 314 t. 419 kg/hab/an	7 768 t. 394 kg/hab/an	8 370 t. 426 kg/hab/an	5 722 t. 282 kg/hab/an
Taux valorisation/recyclage	49%	47%	47%	37%

- Sur la même période de 10 ans, l'achalandage dans les écocentres a augmenté de 56 % pour atteindre plus de 38 000 clients en 2025.
- h) Augmentation du montant d'autorisation de dépenses courantes
- M. Katie Bossé par la présente,
- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement R-016 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.
 - dépose le projet de règlement R-016 intitulé « Règles de contrôle et de suivi budgétaires ».

5) ÉCOCENTRES

- a) Modification de postes à l'écocentre de Dégelis suite au départ du chargé de projets
- Suite au départ du chargé de projets et à l'embauche d'un opérateur pour l'écocentre de Dégelis, il est nécessaire de revoir la structure salariale pour certains postes.
- Il est proposé par M. Alain Morin, appuyé par M. Yvan Côté, que la RIDT modifie la structure salariale prévue à l'annexe 2 de sa politique des conditions de travail 2024-2027 comme suit :

Classe d'emploi	Postes concernés
1	Manoeuvre
2	Assistant aux opérations
3	Conseiller aux communications Agent de sensibilisation Opérateur d'écocentre
4	Responsable d'opération – Écocentre Pohénégamook, Squatec et Témiscouata-sur-le-Lac Adjointe administrative
5	Responsable d'opération – LET Responsable d'opérations – Écocentre Dégelis Chargé de projets
6	N.D.

De plus, la RIDT

- procède à l'embauche de M. Jean-François Lord à titre d'opérateur d'écocentre à Dégelis dans la classe 3 à l'échelon 1, à compter du 27 avril 2026.
- reclasse M. Patrick Lebel, responsable d'opérations – écocentre Dégelis, dans la classe 5 à l'échelon 1, à compter du 4 mai 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2026-1894

b) Renouvellement entente de partenariat avec groupe EXZECO (ancien Service Accès Emploi)

Le projet de renouvellement de l'entente pour la mise en valeur des biens et textiles usagés provenant des écocentres avec Groupe EXZECO (anciennement Service Accès Emploi) a été transmis aux membres avant la rencontre.

Il est proposé par Mme Roseline Laplante, appuyé par M. Alain Dubé, que la RIDT adopte l'entente proposée, avec les modalités mentionnées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2026-1895

c) Mise en place de caméras de surveillance dans les dépôts municipaux

Des caméras de surveillance cellulaire ont été achetées et sont prêtes à être installées dans les 15 dépôts municipaux. Elles permettront de faciliter le suivi des opérations, notamment pour évaluer les besoins de transport et pour identifier les éventuelles problématiques lors des dépôts.

En cas d'absence de réseau cellulaire, les informations seront stockées sur des cartes SD et seront consultables si nécessaire.

d) Achat – Kart de golf pour l'écocentre Squatec

L'écocentre de Squatec est le plus étendu parmi les quatre de la RIDT (après celui de Dégelis) et l'employée sur place, qui est la responsable d'opération, est seule sur le site.

Cela amène beaucoup de déplacement pour aller voir les clients et pour ramasser les différentes matières afin de les reclasser.

Actuellement, aucun véhicule de la RIDT n'est disponible sur le site.

Il est proposé par M. Katie Bossé, appuyé par Mme Armelle Kermarrec, que la RIDT procède à l'achat d'un kart de golf électrique d'occasion, avec un petit espace de transport.

M. Maxime Groleau est autorisé à effectuer les démarches nécessaires et le budget alloué est d'environ 6 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2026-1896

6) LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

a) Rapport annuel 2025

M. Maxime Groleau dépose une copie du rapport annuel d'exploitation 2025 du lieu d'enfouissement technique de la RIDT à Dégelis. Celui-ci a été transmis au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, la Faune et de Parcs.

7) VARIA

Aucun point au varia

8) PROCHAINE RENCONTRE

- Mercredi 17 juin 2026
- Pas de rencontre en juillet 2026
- Mercredi 19 août 2026
- Mercredi 23 septembre 2026
- Mercredi 21 octobre 2026
- Mercredi 18 novembre 2026
- Mercredi 16 décembre 2026

9) **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Mme Katie Bossé de lever l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2026-1897

Claude H. Pelletier, Président

Maxime Groleau, secrétaire-trésorier